

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

06 janvier 2016

Membres présents: Thierry GILBERT, Fany GILBERT, Daniel TRUCHY, Éric MASSE, Raymond THILLOU, Michael LESCUREUX, Daniel FERTIN, José VIE

Affaire Seignelay 2 - Bleneau du dimanche 22 novembre 2015

Suspicion de fraude sur identité suite à réserve régulièrement confirmé de Bleneau

Lecture des rapports et des faits,

Audition de M. FONTENOY Michel (président), CHAVES Willy (capitaine) et FREAZA de Oliveira (capitaine) de Bleneau

Audition de M. MAZZOLINI Benjamin (président) de Seignelay

M. PETICOLLOT Francis (dirigeant) et GASSET Jérôme (arbitre) de Seignelay excusés

M. ECHALIER Jonathan (capitaine) et M. DE SOUSA KOFFI Firmin (joueur) de Seignelay non excusés

Décision de la commission:

Après audition il en ressort que M. DE SOUSA inscrit sur la feuille de match comme joueur était absent ce dimanche mais que l'équipe de Seignelay 2 était bien 9 joueurs sur le terrain comme indiqué sur la feuille de match.

pour cette raison la commission donne match perdu par pénalité a l'équipe de Seignelay 2: 3 à 0 0 point

en ce qui concerne la suspicion de fraude sur identité la commission met en attente la décision après avoir réceptionné par mail la copie de toutes les licences (avec la photo) du club de Seignelay

Le chèque de caution sera rendu a Bleneau

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements
Thierry GILBERT